



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE**

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Présents ou représentés : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN, Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Yves BEZAMAT (Procuration Philippe LIBOUREL), Claire BURGUIERE, Fernand DA SILVA (Procuration Yves KLEIN), Brigitte DUR (Procuration Emile LAYRAL), Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN (Procuration Danielle BOURREL), Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO (Procuration David MINERVA), Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER (Procuration Olivier VALENTIN).

Excusés : Claire AYRAL, Eric BONAL,

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Olivier VALENTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

Objet : Bâtiments mairie - Fixation des tarifs de location des salles de réunion

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que les salles de réunion des bâtiments mairie sont régulièrement sollicitées à la location. Ces salles sont mises à disposition des associations de la commune à titre gratuit mais il conviendrait de fixer un tarif de location pour les partenaires privés.

Vu les articles L.2122-21, L.2144-3, L.2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location des salles de réunion des bâtiments mairie,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer les tarifs de location des salles de réunion des bâtiments mairie comme suit :

Salle équipée d'un vidéoprojecteur :

Location pour une réunion n'excédant pas ½ journée : 40 €

Location pour une réunion d'une journée : 60 €

Salle non équipée :

Location pour une réunion n'excédant pas ½ journée : 20 €

Location pour une réunion d'une journée : 30 €

Transmise au contrôle de légalité le : 11/06/2019

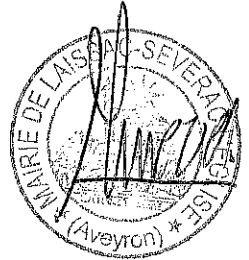
AR Préfecture : N° 012-200056388-2019 0606-
190606 - 072 DE

Affichée le : 11/06/2019

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

David MINERVA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Bâtiments mairie - Fixation des tarifs de location des salles de réunion

Date de décision: 06/06/2019

Date de réception de l'accusé 11/06/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 190606_072

Identifiant unique de l'acte : 012-200056398-20190606-190606_072-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .3 .2

Domaine et patrimoine

Locations

données

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 2019_072.pdf (99_DE-012-200056398-20190606-190606_072-DE-1-1_1.pdf)